

Communiqué de presse -

ATMO Nouvelle-Aquitaine, association agréée de surveillance de la qualité de l'air, a caractérisé ce jour un épisode de pic de pollution avec un dépassement du seuil d'alerte en particules fines (PM10) sur 8 départements de la région Nouvelle-Aquitaine. Cet épisode est dû aux incendies en cours en Gironde et dans les Landes.

Afin de protéger la population, l'État a prescrit des mesures visant à faire baisser les émissions de particules dans le secteur agricole, résidentiel et tertiaire, les transports et l'industrie et participer à la réduction de la pollution aux PM 10 dans l'atmosphère.

En complément de cet arrêté, l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine a défini des recommandations sanitaires aux populations exposées.